



Solde de tout compte et véhicule de fonction

Par **yomacada**, le **12/09/2017** à **15:47**

Bonjour,

je quitte mon entreprise prochainement et je viens de recevoir un mail de la DRH m'indiquant que je devais rendre les équipements fournis par l'entreprise le dernier jour de mon départ (voiture, ordinateur, etc..) par contre ils indiquent que je serai convoqué pour signer mon solde de tout compte, l'attestation Pôle Emploi et mon attestation de travail prochainement :

Mes questions :

- 1) Dois-je recevoir mon solde de tout compte, mon certificat de travail ainsi que l'attestation Pôle Emploi le dernier jour de travail.
- 2) Suis-je dans l'obligation de rendre mon véhicule le dernier jour dans l'entreprise même si mon solde de tout compte n'est pas versé ?

Merci de votre retour.

Bien cordialement

Par **Visiteur**, le **12/09/2017** à **16:01**

bjr,

Oui, vous devez rendre le véhicule dès que vous n'avez plus d'activité effective, le solde de tout compte n'a pas de lien.

Par **morobar**, le **12/09/2017** à **16:22**

Bonjour,

Ce n'est pas au dernier jour de travail effectif, mais au dernier jour du préavis puisqu'il s'agit d'un avantage en nature, que ce préavis soit effectué ou non.

Théoriquement la documentation doit être disponible ce dernier jour en fin de journée, mais il est constant d'admettre un délai bref de confection, puisque, toujours théoriquement, il n'est pas possible de recueillir les éléments du salaire avant le dernier jour.